

Annexe I - Liste des postes à pourvoir

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Poste spécifique FLS</p>
<p>Division du 1^{er} degré – DPE1D</p>	<p>Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 20 mai à la DPE</p>
<p>@ : dep@ac-mayotte.fr</p>	
<p>Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012</p>	
<p>Descriptif du poste et missions : L'académie de Mayotte recrute des enseignants spécialistes du FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation de FLS/FLSCO.</p> <p>Missions du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du chef d'établissement l'enseignant devra : Assurer l'enseignement du français oral et écrit et le lexique propre à chaque discipline pour tout élève en situation de FLS afin de permettre une prise en charge efficiente Formaliser le parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le CECRL et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture. Intervenir en termes de conseils auprès des enseignants du premier et second degrés afin de diffuser les stratégies d'apprentissage afférentes au FLS/FLSCO Évaluer régulièrement les progrès de l'élève en s'appuyant sur le CECRL, le socle commun compétences et de connaissances et de culture en lien avec le LSU Les enseignants FLS devront participer à trois réunions avec le Casnav afin d'aider à la prise en charge des élèves nouvellement inscrits dans les établissements et qui sont issus du test de positionnement. - Sous l'autorité du responsable du Défie : Animer des formations académiques sur le FLS pour des publics enseignants de toute nature. 	
<p>Profil attendu et certifications requises : Enseignant du premier ou du second degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves non francophones serait appréciée. Une expérience en formation également</p>	
<p>Compétences requises : Connaissances en didactique et pédagogie du français langue seconde et du français langue étrangère. Connaissances des méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde. Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Aptitude au travail en équipe. Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle. Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises. Capacités de disponibilité, écoute et d'adaptabilité. Capacités organisationnelles.</p>	
<p>Obligations réglementaires de service : 1^{er} degré : 24 heures de face à face pédagogique + 2 heures consacrées au repérage et au positionnement des élèves + 1 heure consacrée à l'information auprès des familles. 2nd degré : 18 heures Affectations : dans les collèges des communes suivantes : 1) Mamoudzou ; 2) Bandrélé ; 3) Bandraboua ; 4) Chirongui ; 5) Dembeni ; 6) Kani-Keli ; 7) Labattoir ; 8) M'Tsambaro ; 9) M'Tsangamoudji ; 10) Ouangani ; 11) Pamandzi ; 12) Sada</p>	

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Poste spécifique FLS</p>
<p>Division du 1^{er} degré – DPE1D ou 2nd degré DPE2D</p> <p>@ : dep@ac-mayotte.fr</p>	<p>Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 20 mai à la DPE</p>
<p>Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012 ;</p>	
<p>Descriptif du poste et missions : L'académie de Mayotte recrute des enseignants spécialistes du FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation de FLS/FLSCO qui ne sont pas encore dans nos établissements ou qui ont eu des ruptures importantes de scolarité.</p> <p>Missions du poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du responsable du Casnav l'enseignant devra : Être partie prenante de l'analyse des tests de positionnement pour les élèves allophones non scolarisés. Assurer l'enseignement du français oral et écrit et le lexique propre à chaque discipline pour tout élève en situation de FLS et ce quel que soit ses antécédents scolaires. Formaliser le parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le CECRL et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture. Assurer le suivi des élèves depuis la première prise en charge jusqu'à leur intégration dans les établissements ordinaires au sein des UPE2A Évaluer régulièrement les progrès de l'élève en s'appuyant sur le CECRL, le socle commun compétences et de connaissances et de culture en lien avec le LSU Faire le lien avec les enseignants d'UPE2A pour définir des modalités d'interventions efficaces, harmonisées et garantant d'une fluidité des prises en charges. - Sous l'autorité du responsable du Défie : Animer des formations académiques sur le FLS pour des publics enseignants de toute nature. 	
<p>Profil attendu et certifications requises : Enseignant du premier ou du second degrés justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves non francophones serait appréciée. Une expérience en formation également</p>	
<p>Compétences requises : Connaissances en didactique et pédagogie du français langue seconde et du français langue étrangère. Connaissances des méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde. Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Aptitude au travail en équipe. Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle. Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises. Capacités de disponibilité, écoute et d'adaptabilité. Capacités organisationnelles.</p>	
<p>Cadre réglementaire : 1^{er} degré : 24 heures de face à face pédagogique + 2 heures consacrées au repérage et au positionnement des élèves + 1 heure consacrée à l'information auprès des familles. 2nd degré : 18 heures Isae ou Isoe Indemnité spécifique ? Lieu d'exercice : rattaché au Vice-rectorat de Mayotte, l'enseignant spécialiste du FLS peut être amené à animer des formations au Vice-rectorat comme sur l'ensemble du territoire.</p>	